

Les dépenses culturelles des collectivités locales en 2006 : près de 7 milliards d'euros pour la culture

Jean-Cédric DELVAINQUIÈRE, Bruno DIETSCH
mars 2009
32p.



La synthèse des résultats de l'enquête nationale sur les dépenses culturelles des collectivités locales menée en 2008 auprès des départements et régions de France métropolitaine ainsi qu'auprès d'un échantillon de communes de plus de 10 000 habitants et de tous les établissements de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ayant déclaré la compétence culturelle, fournit les résultats suivants.

Les résultats par échelon territorial

Les résultats pour 2006 confirment l'importance des collectivités locales dans le financement de la culture : 4,4 milliards d'euros pour les seules communes de plus de 10 000 habitants, 840 millions d'euros de la part de leurs groupements à fiscalité propre dotés de la compétence culture ; départements et régions ayant engagé respectivement 1,3 milliard et 556 millions d'euros, soit un total de près de 7 milliards d'euros.

• *Les dépenses culturelles des communes de plus de 10 000 habitants et de leurs groupements*

Avec plus de 5 milliards d'euros, les communes et leurs groupements sont les premiers financeurs de la culture en France. L'effort culturel des communes s'établit à 8,10 % de leur budget total, pour un peu plus de 150 € par habitant. La stagnation en valeur des dépenses culturelles de fonctionnement des communes par rapport à 2002 – la part de la culture dans le budget de fonctionnement des communes a perdu un point par rapport à 2002 –, doit être relativisée par la montée en puissance de l'intercommunalité.

Le nombre d'EPCI à fiscalité propre compétents et actifs en matière culturelle s'est fortement accru (passant du tiers d'entre eux à la moitié) et la part qu'ils consacrent désormais à la culture a significativement augmenté, passant de 3,1 % à 5,7 %, pour une dépense de près de 44 € par habitant.

Si **communes et groupements interviennent principalement dans le soutien des équipements culturels de proximité, en particulier la lecture publique et les enseignements artistiques**, la construction ou le réaménagement d'équipements culturels sont souvent pris en charge dans le cadre des intercommunalités dont la structure des dépenses culturelles reste assez proche de celles des communes. Le niveau des dépenses d'**investissement** atteint en 2006 est plus élevé qu'en 2002 : supérieur de 30% pour les communes, il a été multiplié par 4 pour leurs groupements.

Enfin, l'entrée en application effective de la **loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004**, n'est intervenue qu'au cours de l'année 2006, limitant ses effets sur les financements cette même année. La loi a toutefois **favorisé à la fois le transfert des compétences culturelles aux groupements de communes**.

- **Dépenses culturelles des départements : 1,3 milliard d'euros**

Les transferts de compétence pour les départements entre 2002 et 2006 ont fait croître leurs dépenses générales de fonctionnement, entraînant une baisse de la part des dépenses culturelles dans ces budgets, même si elles ont augmenté de 2% en valeur. Avec **22 € par habitant, l'effort culturel des départements s'élève à 2,2 % de leur budget global**. L'importance des équipements culturels départementaux dans leurs budgets demeure : bibliothèques, archives et musées, ainsi que la large part accordée au patrimoine.

- **Dépenses culturelles des régions : 555, 6 millions d'euros**

Les dépenses culturelles régionales ont été beaucoup plus dynamiques, suivant la forte progression de l'ensemble des dépenses régionales (**+10% par an en moyenne**). **Le montant des investissements culturels des régions en 2006 représente une évolution de +70% par rapport à 2002**. L'effort culturel des régions s'établit en 2006 à 2,6 % du budget global, avec 9,5 € par habitant en moyenne.

À l'avenir, il semble que la part que les départements et les régions seront à même d'accorder à la culture stagnera au mieux, reculera probablement, étant donné l'élargissement de leurs compétences et de leurs interventions depuis 2006, ainsi que le cycle électoral qui, depuis 2007, n'exerce plus de pression à la hausse sur l'investissement.

